



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 21 MARS 2023

En exercice : 12
Présents : 8
Votants : 9

Le 21 mars 2023, le Conseil d'Administration, légalement convoqué à 18h30, s'est réuni à l'Espace Eiffel, sous la Vice-Présidence de Viviane DECERLE

Présents : Mesdames DECERLE, DESCAMPS, DIL, LE BRETON, MENDES, VALLEE et Messieurs LEK, LIGNEUX

Absents : M. LACOUX pouvoir à Mme DECERLE, Mme BEGUERY, Mme LE MANACH, Mme VIVIER

Secrétaire de séance : Madame GENEST

N° 6

SECOURS D'URGENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le décret N°95.562 du 6 mai 1995 relatif au fonctionnement des CCAS, modifié par le décret N°2004-1136 du 21 octobre 2004 ;

Considérant, la présentation et l'étude de 13 dossiers de demandes d'aides financières,

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité

Accorde l'attribution de 13 aides financières pour un montant global de 2510 € dont :

- 1210 € en Tickets Service
- 1300 € en Mandat

Dit que les dépenses seront imputées sur le budget 2023 du CCAS

POUR EXTRAIT CONFORME

La vice-présidente du CCAS
Viviane DECERLE



